



Arriéré sur taxe d'habitation

Par **Mafilleva**, le **25/11/2012 à 17:45**

Bonjour ,
Nous sommes dans notre nouvelle habitation depuis Mai 2008 et a ce jour " 25/11/2012" nous n'avons reçu aucune taxe d'habitation alors que nous percevons une taxe Foncière et faisons notre déclaration d'impôts " Frontalier "
Sur combien d'années , les Impôts , peuvent-ils nous demander des arriérés pour la taxe d'habitation?
Doit-on informer les Impôts de notre situation ?
Cordialement

Par **Marion2**, le **25/11/2012 à 18:36**

Bonjour,
Je ne comprends pas bien : *depuis Mai 2008 et a ce jour "25/11/2012" nous avons reçu aucune taxe d'habitation alors que nous percevons une taxe d'habitation*
Peut-être que le montant de vos revenus vous exonère de régler la Taxe d'Habitation.
Recevez-vous tous les ans l'imprimé concernant la TH ?

Par **Mafilleva**, le **26/11/2012 à 18:30**

Nous n'avons reçu aucune taxe d'habitation depuis 4 ans ,de 2008 a ce jour.
Nous avons déclaré le fin des travaux de notre nouvelle maison.
Nous sommes travailleurs frontaliers et payons nos impôts au Luxembourg.